RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 00324
Numéro SIREN : 791 957 814
Nom ou dénomination : 2S PROM'IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 15/12/2017 sous le numéro de dépôt 10427

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2017

Désignation de l'entreprise **SASU 2S PROM IMMO** **La Lisardière** Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise **37380 CROTELLES**

Numéro SIRET * 7 9 1 9 5 7 8 1 4 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

					Exercice N clos le 31032017	Exercice N-1 clos le 31032016
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles – Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles – Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028		030		
	Immobilisations financières* (1)	040		042		
	Total I (5)	044		048		
ACTIF CIRCULANT – STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	53 958	052	53 958	52 567
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) – Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) – Autres * (3)	072	12 522	074	12 522	8 220
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 501	086	5 501	158 953
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	**71 981**	098	**71 981**	**219 740**
	Total général (I + II)	110	**71 981**	112	**71 981**	**219 740**

2017010427

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS
15 DEC. 2017
GREFFE

PASSIF			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	1 000	1 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	100	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	31 536	24 954
	Résultat de l'exercice	136	**(8 560)**	**6 582**
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**24 076**	**32 636**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	8 431	43 414
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 39 474)	172	39 474	143 690
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**47 905**	**187 104**
	Total général (I + II + III)	180	**71 981**	**219 740**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(2) **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2017**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **SASU 2S PROM IMMO**

Néant ☐ *

A - RESULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31032017 (1)	Exercice N-1 clos le 31032016 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue — biens	215	214		208 702
	Production vendue — services *	217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230		200
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232		**208 902**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	(1 392)	159 192
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : . .....)		242	10 984	34 979
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 128)		244	128	2 236
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements *		254		
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	2	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**9 722**	**196 407**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	**(9 722)**	**12 495**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		2
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294		4 753
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	247	300		
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	248			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	(1 162)	1 161
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	**(8 560)**	**6 582**
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 **8 560**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330		
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987			
	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			342
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138			
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991			
	Divers* dont ZFA (44 quater -decies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Créance due au report en arrière du déficit	346	1 162		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655			350 1 162
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354 **9 722**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356	7 743	
	Déficits antérieurs reportables :* ..... dont imputés sur le résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372 **1 978**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2S PROM IMMO**

Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490		492		494		496		

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 16 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4 **RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SASU 2S PROM IMMO**

Néant ☐ *

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	1 978
Total des déficits restant à reporter	870	1 978

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 249
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SASU 2S PROM IMMO

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
au capital de 1 000 €
Siège social : La Lisardière
37380 CROTELLES

RCS TOURS B 791.957.814

****

Décision de l'associée unique
Prise dans l'acte

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 juin, à 18 heures,
Monsieur RAISIN Stéphane,

Associé unique de la société 2S PROM IMMO, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, divisée en 100 actions de 10 € chacune,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT:

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2017 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par le président Monsieur RAISIN Stéphane.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 mars 2017, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un déficit de 8 559,83 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, après avoir constaté que les comptes font apparaître un déficit net comptable, décide de l'affecter de la manière suivante:

Report à nouveau..... 8 559,83 euros

Total.....**8 559,83 euros**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes, pour les trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues entre la société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport sur les conventions réglementées.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Stéphane RAISIN